

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ DE CARTHAGE

Consultation I01/2022

**Equipement d'une salle Mécatronique pour la
spécialité IMAGE ET ESPACE à l'Ecole Nationale
d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) dans le cadre
du Projet CUDIMHA**

Project No 598749-EPP-1-2018-1-IT-EPPKA2-CBHE-JP

1- OBJET

Dans le cadre du projet Européen « **CUDIMHA** » No : **598749-EPP-1-2018-1-IT-EPPKA2-CBHE-JP**
L'université de Carthage se propose d'acquérir des équipements au profit de l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) pour l'agencement d'une salle de cours destinée à accueillir de matériels scientifiques spécifiques à l'équipement d'un laboratoire mécatronique.

Cette consultation est **exonérée de la TVA** et se compose d'un seul article comme suit :

N°	Article	Quantité
1	Workstation 3D & Ecran 4k UHD	02

2- PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres préparées par le soumissionnaire doivent être présentées obligatoirement en deux parties distinctes, offre technique et offre financière, mises dans des enveloppes séparées et cachetées, insérées dans une seule enveloppe extérieure anonyme portant la mention:

« NE PAS OUVRIR »

« Consultation N°I01/2022 »

« Equipement d'une salle Mécatronique pour la spécialité IMAGE ET ESPACE à l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) dans le cadre du Projet CUDIMHA »

Université de Carthage

Avenue de la République BP 77-1054 Amilcar

Chaque partie comprendra les documents ci-après:

2 -1 Offre technique

Aucune pièce de l'enveloppe technique ne doit porter, sous peine de nullité, des indications sur le coût des éléments de l'offre.

Le dossier technique devra être composé des sections suivantes:

Ordre	Section
1	Le Cahier des charges signé avec la mention "Lu et approuvé"; chaque page doit être paraphée avec cachet humide du soumissionnaire à l'appui.
2	Les prospectus techniques du produit proposé.
3	Formulaire des réponses dûment remplis par le soumissionnaire, signés et portant son cachet.

2 -2 Offre financière

L'offre financière comprendra les documents ci-après:

Ordre	Section
1	Le bordereau des prix

3- CRITERES D'EVALUATION

Après avoir vérifié la conformité des offres avec l'objet de la commande et la vérification de toutes les pièces constituant l'offre, seront rejetées d'office:

- Les offres qui ne contiennent pas le formulaire de réponses.
- Les offres non accompagnées du bordereau des prix.

L'évaluation des offres s'effectuera en deux étapes :

Etape 1 : classement des offres financières

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre financière aux stipulations du présent cahier des charges, une correction des erreurs matérielles et de calcul sera effectuée si nécessaire de la façon suivante :

➤ Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en toutes lettres, le montant en toutes lettres fera foi.

➤ Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi.

Les offres financières seront classées par la suite dans l'ordre croissant (de la moins-disante à la plus-disante) sur la base des prix en hors taxes.

Etape 2 : vérification de la conformité des offres techniques

Les soumissionnaires doivent présenter des offres ayant des caractéristiques techniques conformes aux spécifications techniques minimales ci-jointes.

La commission d'évaluation procède à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins-disante **de l'article** tel qu'elle ressorte du classement financier déjà effectué lors de la première étape.

Si l'offre la moins-disante est conforme aux spécifications techniques minimales exigées, la commission d'évaluation propose l'attribution **de l'article** au soumissionnaire concerné.

Si l'offre la moins-disante s'avère non conforme aux spécifications techniques minimales indiquées au cahier des clauses techniques particulières, la commission d'évaluation prononce son rejet. Il sera, par la suite, procédé, selon la même méthodologie pour les offres techniques concurrentes restantes en suivant le classement financier croissant.

4- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

L'offre peut être envoyée par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central de l'Université de Carthage contre un reçu à l'adresse suivante:

**Université de Carthage
Avenue de la République BP 77-1054 Amilcar**

La date limite de réception des offres est fixée au **21 janvier 2022**.

Toute offre qui parviendra après la date limite de réception fixée dans la présente consultation sera rejetée.

Les offres envoyées ou déposées, ne peuvent être ni modifiées, ni révisées, ni retirées après l'ouverture des plis.

5- VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant cent vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Pendant cette période, les prix proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables

6- VARIATION DANS LA MASSE

L'Université de Carthage se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, dans la limite de 20% du coût global HTVA de la commande, les quantités des équipements demandés. Ceci ne devra en aucun cas avoir une incidence sur les prix unitaires des soumissions ou sur les conditions générales et spécifiques décrites dans le présent document.

7- CONFORMITE DU MATERIEL

Les équipements livrés doivent être conformes aux caractéristiques et spécifications techniques présentées dans l'offre.

La vérification et le contrôle technique seront assurés par l'équipe technique de l'ENAU en présence du soumissionnaire ou de son représentant.

Pour toute livraison non-conforme à l'offre retenue, l'ENAU pourra au préalable mettre en demeure le fournisseur par simple lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax.

Le fournisseur est tenu de remplacer les articles jugés non conformes dans un délai ne dépassant pas sept jours (07 jours), à compter de la date de mise en demeure.

Chaque fois que le fournisseur prévoira un retard sur le planning de livraison, il en avisera immédiatement l'ENAU par écrit, en exposant les raisons de son retard, sa durée probable et les mesures qu'il compte prendre pour y remédier.

8- DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution commence à partir du lendemain de la date de la notification de la commande. Ce délai est fixé à **30 jours**.

Une fois l'exécution de la commande achevée, un procès-verbal de réception provisoire est rédigé et signé par les parties concernées.

9- PENALITE DE RETARD

Le fournisseur devra payer une pénalité calculée à raison de « un pour mille » (1‰) par jour calendaire de retard sur la valeur hors taxe du montant de la commande, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire. La somme des pénalités de retard ne doit pas dépasser 5% du montant total de la commande.

10- GARANTIE ET RECEPTION DEFINITIVE

Le délai de garantie est fixé à une année à partir de la date de réception provisoire. Pendant cette phase le titulaire du marché sera tenu, de procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas de mauvaise qualité, anomalies ou défauts constatés, sans pour autant que ces prestations supplémentaires puissent donner lieu à des frais supplémentaires.

La garantie consentie s'applique à toute défaillance qui se révèle pendant l'utilisation du matériel ou solution livrée.

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe en outre les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que les frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Si, à l'expiration du délai de garantie, le titulaire de marché n'a pas procédé aux remises en état prescrites, le délai de garanti est prolongé jusqu'à l'exécution complète des remises en état.

La réception définitive sera prononcée au moins un an après la réception provisoire et ce, suite à une demande par écrit de la part du fournisseur, et à la condition que le soumissionnaire ait rempli toutes ses obligations durant la période de garantie.

11- RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de cinq (5%) pour cent sera prélevée à titre de garantie sur les paiements dus et sera libérée après quatre (4) mois de la réception définitive. A la demande du fournisseur, cette retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par le décret N° 2014-1039 de 13/3/2014 portant réglementation des marchés publics et les textes l'ayant complété.

12- MODALITE DE PAIEMENT

Les paiements relatifs à l'exécution du présent marché seront effectués par virement postal, au compte courant du titulaire du marché indiqué dans la soumission. Le paiement est opéré par l'agent comptable de l'Université de Carthage.

Le mandatement des sommes dues au soumissionnaire sera réalisé dans un délai de 30 jours. Le paiement par l'agent comptable sera effectué dans un délai de 15 jours.

Une retenue de Cinq pour cent (5 %) sera prélevée à titre de garantie sur les paiements dus et sera libérée après quatre (4) mois de la réception définitive. A la demande du-titulaire du marché, cette retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par le décret N°2014-1039 de la 13/3/2014 portant réglementation des marchés publics et les textes l'ayant complété.

13- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement sera fait sur présentation de la facture, en cinq exemplaires, et les bons de livraison citant les numéro d'inventaire et le PV de la réception provisoire signé par le directeur de l'ENAU et un représentant du fournisseur.

L'Université procède à l'acceptation ou à la rectification de la facture en faisant apparaître les éventuelles pénalités.

Le montant de la somme à régler au titulaire du marché est arrêté par l'Université.

14- REGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution de la commande/marché sera régie par :

- Le code de la comptabilité publique.
- Le décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics.

A Le

Lu et approuvé

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom : Prénom :

.....

Qualité :

(Cachet et signature)

15- CARACTERISTIQUES MINIMALES EXIGÉES ET FORMULAIRE DES REPONSES

Le soumissionnaire doit remplir le formulaire des réponses clairement en mentionnant explicitement les caractéristiques techniques de l'équipement proposé.

Article1: Workstation 3D & Ecran 4k UHD

Quantité = 02

Caractéristiques Techniques	Valeurs minimales	Caractéristiques proposées
Marque/Modèle Workstation	A indiquer	
Processeur		
Marque/Modèle	A indiquer	
Architecture	64 bits	
Fréquence d'horloge Turbo (up to)	4 GHZ	
Fréquence d'horloge de base	3.2 GHZ	
Taille mémoire cache L3	16 Mo	
Nombre de cœurs	8	
Extensions au jeu d'instructions	Famille AVX, famille SSE	
Mémoire centrale		
Capacité RAM proposée	32Go	
Type	DDR4	
Disque dur		
Capacité du disque	1To	
Type	SSD	
Boite d'alimentation		
Puissance	850 W	
Carte Graphique		
Externe	Oui	
Marque/Modèle	A indiquer	
Mémoire	8 Go dédié	
Support de bibliothèque	OpenGL 4.5 ou plus	
Connecteurs d'affichage	HDMI	
Support de l'affichage Multi-écran	Oui	
Affichage Résolution Numérique	4K UHD	
Kit multimédia		
Carte Son	Oui	
Sortie Audio	Oui	
Carte réseau		
Connecteur	RJ45	
Vitesse	1 Gb	
Souris		
Optique	Oui	
Clavier		
Azerty	Oui	
Système d'exploitation		
Système d'exploitation avec licence	Windows pro 10 ou 11	
Architecture	64 bits	

Ecran 4k UHD		
Marque/Modèle Ecran	A indiquer	
Résolution	4K UHD	
Taille	27 pouces	
Interface HDMI	Oui	
Garantie	1 an Workstation & Ecran	

République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Carthage

Projet CUDIMHA No 598749-EPP-1-2018-1-IT-EPPKA2-CBHE-JP

BORDEREAU DES PRIX

N°	DESIGNATION	Unité	Qte	P.U.HTVA	P.T.HTVA
1	Workstation 3D & Ecran 4k UHD	U	02		

Le montant total du marché est arrêté à la somme de :

..... H.TVA
(en toutes lettres)

Fait à..... Le,.....
(Signature et cachet du soumissionnaire)